



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trentième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 7 juillet 1960
à 15 heures

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

| | Page |
|------------------------------------------------------------------|------|
| Point 7 de l'ordre du jour : | |
| Rapports des commissions économiques régionales (<i>suite</i>) | 11 |

Président: M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Mexique, Portugal, République arabe unie, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: République fédérale d'Allemagne.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des Commissions économiques régionales (E/3320, E/3333/Rev.1, E/3340, E/3349; E/L.872) (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution présenté par l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et le Soudan (E/L.872), destiné à remplacer le projet de résolution dont la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a recommandé l'adoption (E/3320, quatrième partie).

2. M. LESETCHKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'il convient de souligner le rôle constructif que jouent les commissions économiques régionales dans le développement de la coopération internationale, quels que soient la structure et le stade de développement des divers pays. En fait, c'est précisément pour cela que l'Union soviétique appuie leur action d'une façon générale et qu'elle a pris une part active aux travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO).

3. L'importance de la CEE réside essentiellement dans le fait qu'elle assure la coopération dans le domaine

économique, entre l'Est et l'Ouest, comme l'a souligné M. Khrouchtchev dans le message qu'il a adressé à la Commission lors de sa quinzième session (voir E/3349, paragraphe 242). Les efforts que déploie cette Commission pour amplifier la coopération économique ont produit des résultats positifs. C'est là une source de satisfaction pour la délégation soviétique qui se félicite aussi de voir la Commission aborder des questions concrètes. La délégation de l'Union soviétique loue particulièrement l'activité que la Commission exerce lorsqu'elle étudie les aspects techniques de la construction de logements et organise des cycles et stages d'étude pour encourager les échanges de données d'expérience et aider ainsi à atténuer la grave pénurie de logements. L'Union soviétique a accueilli l'un de ces groupes d'étude.

4. Un certain nombre de décisions relatives à d'importants problèmes qui intéressent l'économie nationale des divers pays ont été prises à la quinzième session de la CEE. Parmi ces décisions, qui donnent forme à des propositions présentées par la délégation de l'Union soviétique, il y a lieu de citer celle d'entreprendre des travaux concernant un certain nombre d'aspects du problème du logement, problème sur lequel il est fort nécessaire que la coopération entre les diverses régions se concentre davantage afin que les ressources disponibles puissent être utilisées au mieux. Un autre exemple remarquable est fourni par la résolution 1 (XV) relative à l'échange de données d'expérience acquises dans le domaine de la science et de la technique.

5. Le représentant de l'Union soviétique ne saurait toutefois passer sous silence une question qui touche à l'efficacité des activités de la Commission, à savoir le fait que tous les pays d'Europe n'en sont pas membres. Certains membres de la Commission continuent de s'opposer à l'admission de la République démocratique allemande, Etat souverain qui a le droit de prendre part aux travaux de la Commission sur un pied d'égalité avec tous les autres membres de celle-ci. La délégation de l'Union soviétique espère vivement qu'à l'avenir la CEE sera amenée à adopter une attitude plus positive sur ce point et se conformera au principe de l'universalité de la représentation.

6. La délégation de l'Union soviétique se félicite de ce que la CEAEO, elle aussi, s'applique à favoriser le développement économique des Etats qui en sont membres. Parmi les résultats positifs de la seizième session de cette Commission, il faut ranger la décision prise d'accorder une importance accrue aux échanges mutuels de renseignements et d'expériences, qui aura des répercussions favorables sur les plans nationaux de développement économique et social. Là encore, toute-

fois, l'Union soviétique ne peut que déplorer que la République populaire de Chine et les autres Etats socialistes d'Asie ne soient pas représentés à la CEAE, ce qui porte préjudice à son prestige et à son efficacité. Plus vite ces Etats seront admis et plus tôt la CEAE sera en mesure de s'acquitter de sa tâche.

7. La CEA a, sans doute aucun, fait de bon travail dans le bref laps de temps qui s'est écoulé depuis sa création. Le Gouvernement de l'Union soviétique continuera d'accorder son appui le plus complet à la CEA dans les efforts que celle-ci déploie pour faire face aux grands problèmes économiques qu'ont à résoudre les Etats d'Afrique. Tous les Etats d'Afrique doivent être représentés à la CEA, et le Conseil doit également prendre des mesures pour permettre aux Etats non africains qui sont capables de contribuer au progrès de l'économie de ce continent de s'associer aux travaux de cette Commission. La République démocratique allemande est un de ces pays. Elle dispose d'amples possibilités d'assistance et peut fournir des experts en matière d'industrie, d'agriculture, de transports, etc.; elle est en mesure aussi d'accueillir des étudiants qui viendraient s'instruire chez elle.

8. La délégation de l'Union soviétique loue également l'œuvre utile accomplie par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), et notamment l'action qu'elle mène dans le sens de la constitution d'un marché commun dans cette région. Non seulement l'Union soviétique apprécie à leur valeur les aspirations qui guident cette action, mais encore elle est disposée à accroître ses échanges commerciaux avec l'Amérique latine et à développer avec les pays de ce continent ses liens de coopération sociale et culturelle, comme elle le fait déjà avec l'Argentine, le Brésil, Cuba et le Mexique.

9. Il est de l'intérêt de tous les pays du monde que la position des commissions économiques régionales soit renforcée, ce qui, d'ailleurs, contribuera à la confiance et à la compréhension mutuelles, objectif qui est cher à l'Union soviétique.

10. M. VIXSEBOXSE (Pays-Bas) se félicite de la décision qui a été prise d'examiner les rapports des commissions économiques régionales en séance plénière, car il y voit la preuve que le Conseil reconnaît l'importance sans cesse croissante de l'action de ces commissions. Ce que le Conseil s'efforce de faire, c'est d'apprécier la valeur de cette action, et il convient qu'une telle appréciation soit faite en séance plénière plutôt qu'en comité.

11. La délégation des Pays-Bas a le sentiment que les commissions économiques régionales agissent de plus en plus comme des « parlements économiques » dans lesquels les pays membres peuvent exprimer leurs vœux et leurs désirs dans le vaste domaine des activités économiques et des activités sociales connexes. Ainsi se crée une opinion publique réfléchie qui est représentative de chaque région.

12. La tendance qui se fait jour vers des activités plus pratiques a des chances d'exercer une influence durable et bienfaisante sur le développement économique si elle est orientée comme il faut. Ce changement d'orientation

aurait pour effet d'imposer des responsabilités accrues aux secrétaires exécutifs des commissions régionales et, de façon indirecte, au Conseil lui-même. Indépendamment de cette tendance, toutefois, il est inévitable que le volume de travail augmente du fait de l'évolution normale. Maintenant qu'ont été créés le Fonds spécial et l'Association internationale de développement, les pays membres éprouveront assurément, à mesure que passera le temps, le besoin de recevoir des conseils pour la planification et l'exécution de projets du ressort de ces deux institutions, encore que, bien entendu, la mission de donner avis et conseils doive demeurer, au premier chef, confiée aux institutions spécialisées. On pourrait craindre qu'une telle évolution n'aboutisse à créer quelque confusion de compétences, mais la délégation néerlandaise estime qu'en pratique les avantages compenseront sans doute, et au-delà, les inconvénients. Il ne faut pas que des obstacles d'ordre administratif, réels ou imaginaires, puissent entraver la légitime expansion de l'activité régionale.

13. Etant donné le développement des activités, la question se pose de savoir si les secrétariats des commissions régionales disposent de tout ce qui leur est nécessaire pour s'acquitter d'une tâche grandissante. La délégation des Pays-Bas espère que le Secrétaire général sera en mesure de prendre les dispositions nécessaires, sur le plan financier et en matière de personnel, pour répondre aux besoins les plus pressants de l'heure.

14. La CEA s'est attaquée de façon extrêmement énergique aux tâches immenses qui lui incombent. Au cours du temps très bref qui s'est écoulé depuis sa création, elle a réussi à jeter de solides fondations pour son œuvre future, malgré un personnel limité; les contacts qu'elle a d'ores et déjà pris avec les institutions spécialisées aideront à établir entre les activités la coordination nécessaire.

15. La délégation des Pays-Bas se félicite vivement, une fois de plus, de la qualité des travaux de la CEPAL. La conclusion du Traité de Montevideo, en vertu duquel a été créée l'Association latino-américaine de libre-échange, constitue, sur la voie de l'intégration économique, un jalon dont l'importance ne saurait être surestimée. Un autre domaine important d'activité de la CEPAL est celui du programme de formation en vue du développement économique que cette Commission exécute conjointement avec le Service de gestion de l'assistance technique des Nations Unies. L'orateur saisit également l'occasion de dire combien son pays apprécie l'aide apportée au Surinam.

16. Le Gouvernement des Pays-Bas continue de donner son appui aux travaux de la CEE, bien que les résultats pratiques de ces travaux soient parfois assez limités. Cette Commission fait œuvre utile en aidant à jeter des ponts par-dessus l'abîme qui sépare l'Est et l'Ouest de l'Europe. A cet égard, la délégation des Pays-Bas se félicite tout particulièrement de la toute récente décision de réunir les conseillers économiques principaux des gouvernements (E/3349, troisième partie, résolution 3 (XV)); de la sorte, les questions fondamentales qui ont jusqu'ici entravé les progrès pourront être abordées au niveau qui convient.

17. Sans vouloir entrer dans le détail des activités de la CEAE0, encore que la plupart d'entre elles soient fort importantes, M. Vixseboxse tient à dire quelques mots de la résolution 31 (XVI) de cette Commission, concernant la coopération économique régionale pour le développement du commerce et de l'industrie (E/3340, troisième partie). Cette résolution soulève des questions fondamentales qui méritent de retenir l'attention non seulement dans la région intéressée mais encore au Conseil lui-même et ailleurs. Sans être nouvelle, la façon dont ces questions y sont exposées reflète en quelque sorte une opinion publique réfléchie, représentative de l'ensemble de la région et, à ce titre, ce message ne doit pas être négligé.

18. M. TSAO (Chine) loue l'action des commissions économiques régionales et de leurs secrétaires exécutifs. Pour ce qui est de la CEAE0 et de la coopération économique en Asie et en Extrême-Orient, il est toutefois contraint de faire observer que l'on ne parvient pas à mettre au point un marché commun régional. Il faut féliciter la CEAE0 pour l'encouragement qu'elle donne aux projets industriels communs à plusieurs pays. Avec le temps, la CEAE0 finira par constituer un puissant élément de développement de la coopération économique régionale. Le projet d'aménagement du bassin inférieur du Mékong est un exemple de la façon dont une telle coopération économique peut se développer. A la seizième session de la CEAE0, le Gouvernement de la Chine a pris l'engagement de faire don de 5.000 tonnes de ciment. C'est là une contribution symbolique, mais qui témoigne de l'appui moral que ce gouvernement accorde avec enthousiasme à la Commission. Le Bureau de la maîtrise des eaux est, depuis treize ans, présidé par un compatriote de l'orateur, M. Shen, dont la contribution à l'œuvre de la maîtrise des eaux en général est bien connue. M. Shen quitte son poste pour devenir Ministre des communications dans le Gouvernement chinois, mais la grande expérience qu'il a acquise ne pourra que renforcer les relations entre son pays et la CEAE0.

19. Le représentant de la Bulgarie (1113^e séance) et celui de l'Union soviétique ont fait allusion à la question de la représentation de la Chine à la CEAE0. Comme c'était là pure propagande politique, M. Tsao a décidé de ne pas répondre, afin de ne pas troubler le bon ordre des travaux du Conseil.

20. M. AUBOUIN (France) félicite les quatre secrétaires exécutifs du travail accompli et souligne comment, dans le cadre de mandats pratiquement identiques, les quatre commissions ont su s'adapter à la diversité des conditions régionales.

21. Les quatre commissions se consacrent d'abord à la tâche indispensable d'établir l'infrastructure de documentation statistique et autre nécessaire à l'action économique. Les excellents rapports qu'elles publient chaque année sont toujours attendus avec intérêt par les économistes et par le grand public. Sans vouloir faire de choix, la délégation française insiste sur le travail remarquable que constitue l'*Etude sur la situation économique de l'Afrique depuis 1950* (E/CN.14/28). A cette activité se rattachent la publication de docu-

ments et bulletins, les réunions de techniciens et les stages d'étude, qui finissent par former un réseau dense de relations techniques internationales.

22. Les commissions régionales ont une autre fonction, qui est la formation des cadres nécessaires à la vie économique moderne. C'est avec raison que la CEA donne un rang élevé de priorité à cette activité. La délégation française s'en félicite et signale particulièrement les efforts que cette Commission déploie pour la formation des économistes et des statisticiens africains. Lorsqu'un certain nombre de républiques qui sont sur le point d'accéder à l'indépendance viendront modifier la composition de la Commission, les nouveaux venus insisteront sans nul doute sur l'importance de l'action dans ce domaine.

23. Les commissions régionales ont aussi des fonctions d'ordre consultatif. Elles jouent en effet le rôle de conseillers, soit pour les Etats membres, soit pour la région tout entière, soit enfin pour l'Organisation des Nations Unies. La CEPAL s'est particulièrement distinguée dans son rôle de conseillère des Etats membres; elle les a guidés non seulement dans le domaine de la coopération économique internationale, mais aussi dans celui de la politique économique interne.

24. Les commissions régionales ont enfin des tâches à remplir sur le plan de l'action. Selon les régions, il peut s'agir d'une action d'harmonisation d'ordre juridique (comme les travaux de la CEE sur l'arbitrage) et technique (en matière de transports, par exemple). L'action la plus spectaculaire est naturellement celle qui comporte de grands travaux d'importance internationale. A cet égard, la CEAE0 peut à juste titre être fière de sa contribution au projet d'aménagement du bassin inférieur du Mékong, qui donne au monde entier un bel exemple de coopération régionale. La France, qui a été le premier pays à soutenir ce projet, continuera à lui apporter son aide morale, technique et financière. Un autre projet qui mérite d'être encouragé est celui de la route asiatique internationale qui doit relier l'Iran au Viet-Nam.

25. Il faut enfin mentionner l'action des commissions régionales en matière de coopération économique et commerciale entre pays de la région. Il convient là de rendre hommage à la CEPAL, dont l'œuvre vient d'aboutir à la signature du Traité de Montevideo, étape capitale vers l'intégration économique de l'Amérique latine. La délégation française, comme les délégations des six pays de la Communauté économique européenne, a salué cet acte historique avec intérêt et sympathie. En Europe, les particularités de la situation économique appellent de la part de la Commission compétente d'autres démarches. Le problème capital est celui des relations commerciales entre pays ayant des structures économiques différentes. La délégation française attire l'attention du Conseil sur l'importance que pourraient avoir les travaux que doit entreprendre la CEE concernant les différents moyens d'améliorer, sur le plan multilatéral, les relations de commerce et de paiements entre pays de structures différentes (E/3349, troisième partie, résolution 6 (XV)). Les solutions pourraient

s'appliquer non seulement aux rapports intra-européens, mais encore à l'ensemble du monde.

26. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'une bonne partie de l'œuvre pratique de l'Organisation des Nations Unies est accomplie au sein des commissions économiques régionales. Elles ont réalisé un excellent travail pour adapter leurs programmes à la diversité des situations économiques, sociales et politiques que l'on rencontre dans les parties du monde dont elles s'occupent. En dépit de cette diversité, certaines tendances communes apparaissent: en particulier, l'on reconnaît de plus en plus l'importance de l'élément social dans le développement économique, et l'on tend vers l'intégration au niveau des régions ou de groupes plus limités, souvent sous la forme de marchés communs ou de zones de libre-échange.

27. M. Phillips a appris avec intérêt que la CEAEO a approuvé à l'unanimité le rapport que le Groupe de travail du développement et des plans économiques lui avait présenté concernant les rapports entre le développement social et le développement économique. La Commission a estimé que la création d'une infrastructure sociale qui améliore la santé, l'éducation, l'instruction, et développe les aptitudes techniques des populations est, à long terme, une des conditions du développement économique. Les travaux du Groupe de travail ont eu nécessairement le caractère d'une recherche préliminaire, mais il a été proposé d'étudier intensivement quels pourraient être les grandes lignes et l'ordre de priorité de mesures de développement social destinées à stimuler le développement économique, quelle serait l'incidence de mesures sociales généreuses sur les coûts de production, et comment coordonner, dans chaque pays, les programmes d'action sociale proprement dits et les programmes de développement économique et social.

28. On a affirmé que la création d'ententes économiques régionales pouvait devenir un ferment de division aussi bien qu'un facteur d'unité. Mais, sans vouloir ignorer complètement ce danger, le Gouvernement des Etats-Unis appuie sans restriction les ententes régionales qui sont compatibles avec les efforts menés sur le plan mondial en vue d'une expansion commerciale et économique exempte de toute discrimination, car ces ententes seront avantageuses non seulement pour les pays qui y adhéreront, mais aussi pour les autres pays et régions. Des marchés communs ou des zones de libre-échange dans lesquels n'importe quel vendeur peut traiter librement avec n'importe quel acheteur se trouvant sur le marché, des accords qui n'imposent ni barrières, ni droits de douane, ni aucune autre restriction injustifiée au commerce avec les autres régions, ne peuvent que stimuler les échanges internationaux, attirer les investissements, augmenter l'efficacité des économies respectives grâce à la concurrence, et abaisser les prix de revient.

29. Les travaux de la CEA montrent que les gouvernements qui en sont membres font les plus sérieux efforts pour s'attaquer aux immenses problèmes qui se posent à l'Afrique: cette région traverse en ce moment une période de transformations fondamentales et révolution-

naires. Les pays représentés à la Commission ont montré qu'ils sont conscients de la nécessité d'une coopération plus étroite entre les divers pays et territoires de cette région du monde. L'existence de la Commission peut encourager cette tendance: un fait en témoigne, c'est la résolution 8 (II) adoptée à la deuxième session de la CEA et concernant la réunion d'une conférence d'hommes d'affaires africains en 1961 (E/3320, troisième partie). Cette résolution a montré que l'on se rend compte du rôle qu'a actuellement et que pourra avoir l'entreprise privée dans la révolution économique qui se produit en Afrique.

30. Il faut féliciter le Département des affaires économiques et sociales pour le vaste travail qu'il a accompli afin de mettre au point l'*Etude sur la situation économique de l'Afrique depuis 1950*: la Commission n'avait en effet, pas encore assez de personnel pour pouvoir faire ce travail. A ce propos, il est satisfaisant de noter que le Secrétaire exécutif déploie tous ses efforts pour recruter des fonctionnaires pleinement qualifiés. Il faut espérer que tous les postes inscrits au budget de 1960 seront pourvus avant l'automne.

31. La délégation des Etats-Unis estime que la CEAEO a tout à fait raison de souligner qu'il est toujours aussi important d'accroître la production agricole parallèlement à l'industrialisation: c'est là une conception saine d'un développement économique équilibré. Les points les plus intéressants du programme de travail de la CEAEO sont les études relatives à la construction d'une grande route internationale en Asie et les travaux pour la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong: ce sont là deux exemples excellents de ce que l'on pourrait appeler « un régionalisme constructif ». Les Etats-Unis sont prêts à apporter leur concours à tout effort de coopération entre les pays de cette région qui apparaît utile et valable pour accélérer le développement économique.

32. Le travail de la CEPAL est extrêmement utile. Cette Commission a continué de se tenir en liaison étroite avec les autres organisations pour toutes les activités d'intérêt commun. Cette liaison est particulièrement importante en Amérique latine étant donné le rôle joué par l'Organisation des Etats américains et en raison de l'importance particulière des problèmes commerciaux à propos desquels d'autres organisations font un travail essentiel, notamment le secrétariat des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Il faut donc espérer que la Commission sera en mesure de continuer à travailler en coopération étroite avec les autres institutions des Nations Unies, avec l'Organisation des Etats américains et le GATT pour toutes les nouvelles activités qui auront trait à la politique commerciale et au futur marché commun latino-américain.

33. Si le Gouvernement des Etats-Unis appuie en général le programme de travail de la CEPAL, il a néanmoins des réserves à formuler en ce qui concerne certains aspects financiers du programme. Il a en particulier noté les indications du Secrétaire exécutif selon lesquelles, en plus des cinq postes demandés l'an dernier pour travailler à la mise en place du marché commun

latino-américain, cinq nouveaux postes permanents seraient nécessaires au secrétariat de la CEPAL pour faire les études requises par le Comité exécutif permanent de l'Association latino-américaine de libre-échange, comme suite à la demande exprimée dans le Traité de Montevideo (E/3333/Rev.1, paragraphes 236 à 238). Suivant la résolution 172 (AC.45) de la CEPAL, il s'agit de donner des conseils techniques: il ne faut donc pas que cette assistance englobe des activités proprement opérationnelles, et sa portée ne devra être étendue que sur demande expresse. Etant donné que le Traité prévoit l'existence d'une administration qui lui sera propre, et que le Secrétaire exécutif de la CEPAL a déjà demandé et obtenu du personnel supplémentaire pour travailler au programme du marché commun, la délégation des Etats-Unis se demande vraiment si la seconde augmentation est justifiée. Le secrétariat rend des services appréciables lorsqu'il prépare les études nécessaires pour le compte des signataires du Traité de Montevideo, mais si ces signataires venaient à ne pouvoir se passer, et dès le début, des services du personnel de la CEPAL, il pourrait se poser certains problèmes de principe en sus des difficultés financières.

34. Le travail de la CEE a été, comme à l'accoutumée, remarquable. Il faut notamment signaler l'excellente qualité de l'analyse économique que l'on trouve dans l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1959* (E/ECE/383). La délégation des Etats-Unis appuie le programme de travail de la CEE et elle a été particulièrement heureuse que la résolution 3 (XV), dont elle avait pris l'initiative, ait été adoptée à l'unanimité: en effet, une réunion de conseillers économiques à un échelon élevé sera de la plus grande utilité pour arriver à une meilleure compréhension réciproque sur un certain nombre de sujets d'intérêt commun dont la CEE ne s'est pas occupée jusqu'à présent parce qu'ils n'étaient du ressort d'aucun des comités. Il faut espérer que le choix des sujets à examiner sera fait assez tôt pour que cette réunion puisse se tenir avec profit vers le début de 1961.

35. Autres éléments satisfaisants, des progrès méthodiques ont été réalisés dans l'examen des questions d'énergie, et la résolution 6 (XV) montre que les pays membres de la CEE se sont mis d'accord pour rechercher, dans le cadre du Comité pour le développement du commerce, les moyens d'améliorer leurs relations de commerce et de paiements. La tâche entreprise dans ce domaine doit être poursuivie, mais il faut le faire sans porter préjudice aux formes établies de coopération internationale et en veillant à sauvegarder les avantages commerciaux que les pays membres ont pu se consentir entre eux.

36. M. MATSUDAIRA (Japon) dit que l'intérêt que son gouvernement porte aux activités des commissions économiques régionales est amplement démontré par le fait que, même avant son admission à l'Organisation des Nations Unies, le Japon suivait attentivement les travaux de ces organes. En raison du caractère distinct des diverses commissions, il convient d'évaluer leurs difficultés et leurs réalisations en fonction de situations et d'objectifs différents. Malgré la tendance à l'intégra-

tion économique régionale en dehors de l'Organisation des Nations Unies, la délégation japonaise est persuadée que le rôle de l'Organisation dans le domaine de l'économie régionale grandira progressivement.

37. Elle note avec satisfaction que, dans les quatre commissions, l'on cherche à résoudre tous les problèmes économiques et sociaux d'importance régionale, qu'une coopération constructive et harmonieuse est établie avec tous les autres institutions et organes des Nations Unies, et que l'on fait des efforts sérieux pour intégrer de façon efficace, à l'échelon régional, les activités internationales générales.

38. L'accent que la CEAE0 met sur les projets de portée régionale est un élément particulièrement encourageant. Le programme d'aménagement du bassin inférieur du Mékong est un exemple remarquable de coordination des efforts collectifs en vue de résoudre un problème d'intérêt commun. Une entreprise de ce genre resserrera les liens économiques entre les pays intéressés et favorisera en même temps l'établissement de relations plus étroites avec les pays situés en dehors de la région. Les travaux relatifs à la création d'un réseau des grandes routes et la formation de personnel pour les chemins de fer illustrent également une tendance qui mérite d'être encouragée.

39. La Conférence des planificateurs d'Asie, qui doit se tenir en 1962, promet d'être fructueuse. D'autre part la Conférence asiatique de la population, prévue pour 1961, sera la première tentative sérieuse d'étudier sur le plan collectif l'un des problèmes les plus difficiles qui se posent en Orient. Le Japon est prêt à participer activement à tous les efforts qui seront entrepris dans le cadre de la CEAE0 pour favoriser la coopération régionale.

40. La CEA est devenue un outil efficace capable de servir la cause de l'unité régionale en Afrique. La façon réfléchie dont elle s'est attaquée aux problèmes urgents mérite les plus grands éloges. En particulier, ses travaux touchant le développement communautaire, les statistiques, la mise en valeur des ressources, le rassemblement de données fondamentales et la formation de personnel national aideront les pays d'Afrique à adapter leur développement économique à la tendance de plus en plus accusée vers l'intégration à l'échelle continentale, que l'on observe en Europe et ailleurs.

41. L'importance croissante que la CEE accorde à l'intégration économique européenne vaut la peine d'être notée. Certains aspects techniques de l'encouragement des échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest — problème resté longtemps sans solution — ont été mieux mis en lumière par la Réunion spéciale sur l'organisation et les méthodes du commerce extérieur, qui a eu lieu en juillet 1959. Partisan du libre-échange, le Japon s'intéresse à la dernière décision qui a été prise d'examiner le problème plus avant à l'occasion d'une réunion, à un niveau élevé, de conseillers économiques principaux des gouvernements des Etats membres de la CEE. Il faut espérer que cette Commission poursuivra également ses efforts pour encourager le commerce et la coopération économique en dehors de l'Europe.

42. La CEPAL s'occupe de faire progresser de façon régulière l'intégration économique de l'Amérique latine. Le Traité de Montevideo représente une étape constructive vers la création d'un marché commun dans cette région. La délégation japonaise espère toutefois que l'intégration régionale ne sera pas utilisée comme une arme permettant la discrimination à l'encontre des autres continents.

43. Selon M. DUDLEY (Royaume Uni), le fait que les rapports des commissions économiques régionales sont examinés en séance plénière montre l'importance croissante du rôle de ces commissions dans l'Organisation des Nations Unies. Dans le peu de temps dont dispose le Conseil, il serait assurément impossible d'étudier les quatre rapports de façon adéquate. Vu l'extrême diversité des sujets traités, des méthodes et des techniques, seules quelques généralisations sont possibles. Les participants devraient considérer la session du Conseil davantage comme une occasion d'apprendre, que comme une occasion d'exprimer leurs propres vues; en fait, ils ont déjà beaucoup appris des déclarations liminaires que les secrétaires exécutifs ont faites à la séance précédente. A vrai dire, l'un des éléments les plus intéressants est la diversité des méthodes. C'est précisément parce que les circonstances diffèrent tellement d'une région à l'autre que l'on a besoin des commissions régionales. Parmi les problèmes que les commissions régionales sont en mesure de régler elles-mêmes, il en est un grand nombre que les organes centraux des Nations Unies ne pourraient jamais saisir.

44. Durant l'année qui vient de s'écouler, on a eu de plus en plus de preuves que, malgré le caractère différent des commissions régionales et la décentralisation considérable dont elles jouissent, elles se sont révélées l'un des éléments essentiels de l'Organisation des Nations Unies, dont elles ont contribué à élargir les activités. Les Etats Membres de l'Organisation peuvent reprendre sur le plan local et à propos de problèmes particuliers les points de vue qu'ils ont également exprimés au Siège.

45. La Commission de l'évaluation des programmes a souligné combien il importe que chaque pays coordonne l'attitude de ses représentants à l'égard des différents projets (E/3347, paragraphes 363 et suivants). Il est indispensable en effet que chaque pays adopte une attitude uniforme pour que l'on puisse obtenir des résultats cohérents, et cela est particulièrement vrai dans les commissions régionales. Le Royaume-Uni est membre de toutes ces commissions et voit très bien l'importance de cette uniformité d'attitude, mais il se rend compte également que les idées portent fruit à différents niveaux et que les décisions prises au centre par une délégation sont profondément influencées par ce que cette délégation a appris dans les régions. L'uniformité n'est donc pas un signe de stérilité, mais un facteur de croissance. Il est satisfaisant de noter que le Secrétariat a reconnu toute la valeur de ce principe et que des administrateurs sont mutés entre le centre et les commissions régionales, comme le Secrétaire exécutif de la CEA l'a justement indiqué.

46. Il ressort des rapports des commissions économiques régionales que l'on veille de plus en plus à prendre des mesures d'intérêt pratique, ayant souvent un caractère hautement technique et faisant appel aux services d'experts venant de nombreux pays. Ces rapports traduisent également une tendance à concentrer les efforts sur des projets importants d'un intérêt capital pour les régions intéressées, tels que l'aménagement du bassin inférieur du Mékong, les grandes routes d'Asie, et le marché commun latino-américain. Les activités régionales sont de plus en plus étroitement intégrées à certains programmes globaux au Siège, tels que les programmes concernant les ressources hydrauliques et l'industrialisation, dont l'exécution a été approuvée à la vingt-neuvième session du Conseil. Le Conseil a alors décidé (résolution 751 (XXIX)) que le nouveau Comité du développement industriel resterait en liaison avec les commissions économiques régionales, car dans toutes les régions, y compris l'Europe, l'industrialisation garde une importance capitale.

47. Les territoires associés au Royaume-Uni ont constaté combien il est utile d'appartenir aux commissions économiques régionales, que ce soit à titre de membre ou de membre associé. Le Gouvernement du Royaume-Uni a toujours eu pour politique de proposer l'admission de ces territoires comme membres ou membres associés des commissions chaque fois qu'ils lui en ont fait la demande. Par sa résolution 5 (II), la CEA a prié les puissances administrantes de proposer l'admission des territoires qui sont près d'accéder à l'indépendance. Tous les territoires africains dont le Royaume-Uni assure les relations extérieures sont maintenant admis à la CEA ou bien — comme la Fédération de Rhodésie et Nyassaland, et les territoires du Bassoutoland, du Betchoualand et du Souaziland — sont en instance d'admission. Singapour et Brunéi sont membres associés de la CEAO, et la CEPAL a admis la Fédération des Indes occidentales et la Guyanne britannique. Le Gouvernement du Royaume-Uni est reconnaissant aux commissions de la suite qu'elles ont donnée à ces demandes.

48. En ce qui concerne les projets de résolutions présentés : les commissions économiques régionales, la délégation du Royaume-Uni appuie ceux qui émanent de la CEE, de la CEPAL et de la CEAO. Le Royaume-Uni est au nombre des pays qui proposent d'apporter une légère modification au projet de résolution présenté par la CEA; deux mots y ont été changés pour mettre le texte en harmonie avec les projets de résolutions que présentent les autres commissions économiques régionales et avec la résolution 723 D (XXVIII) du Conseil. Le Royaume-Uni accueille avec faveur la proposition relative à la participation de la République fédérale d'Allemagne aux sessions de la CEA.

49. Pour M. ORTIZ MARTÍN (Costa-Rica), on n'a rien à redouter de la création d'un marché commun en Amérique latine, car au fur et à mesure que les échanges de produits industriels s'intensifient, les pays de cette région seront libérés de la nécessité d'importer ces produits qui, actuellement, épuise leurs ressources limitées en devises.

50. D'autre part, le Conseil a le devoir de ne pas oublier, lorsqu'il examinera les questions soulevées dans le rapport de la CEPAL, que la lenteur du développement économique et social et la pression démographique risquent de provoquer en Amérique latine des troubles politiques graves si l'on ne fait rien pour améliorer la situation.

51. M. PREBISCH (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine), répondant au représentant des Etats-Unis, dit qu'il est heureux de saisir l'occasion qui lui est fournie, après tant d'années, d'aborder devant le Conseil même la question des charges budgétaires que le secrétariat de la CEPAL a dû supporter si longtemps en silence, pour se conformer à des instructions d'organes supérieurs que, dans son for intérieur, M. Prebisch ne pouvait approuver. Les travaux de la CEPAL lui ont imposé, ainsi qu'à ses collaborateurs immédiats, les plus lourds sacrifices. Le secrétariat de la CEPAL a fait un travail énorme pour l'intégration économique de l'Amérique latine. Pour y arriver, il a fallu non seulement préparer des études et des rapports, mais avoir sans cesse des contacts personnels qui exigeaient des voyages lointains et fatigants. M. Prebisch a dû, presque chaque fois, se battre pour obtenir des crédits pour les frais de voyage. Il a partagé avec trois de ses collaborateurs toute la responsabilité des travaux qui ont abouti après des années d'efforts à la conclusion du Traité de Montevideo. Aujourd'hui que le Traité est devenu une réalité, les pays intéressés exigent de la CEPAL un concours de tous les instants. M. Prebisch demande qu'on lui accorde les crédits nécessaires au maintien d'un représentant personnel à Montevideo. La charge qui en résulterait pour le budget serait insignifiante au regard des résultats que M. Prebisch attend de cette mesure.

52. Comment le secrétariat de la CEPAL pourrait-il se dérober alors que le Traité de Montevideo n'a pas encore été ratifié et qu'il n'a pas été créé d'organisme pour exécuter les tâches confiées au Comité de l'Association de libre-échange? Les gouvernements intéressés ont demandé au secrétariat de la CEPAL de continuer à étudier des problèmes fondamentaux et urgents tels que la convocation prochaine d'une conférence chargée d'établir une nomenclature douanière et des normes communes. M. Prebisch voit mal comment on pourrait opposer une fin de non-recevoir à cette demande. En outre, des demandes de ce genre se renouvelleront pendant assez longtemps. Il n'y a donc pas d'autre possibilité que de tout abandonner ou de demander une légère augmentation du budget. Il s'agit de savoir si le Conseil veut que le secrétariat de la CEPAL compromette tout ce qui a été fait ou qu'il associe les Nations Unies à une réalisation de la plus haute importance pour l'Amérique latine tout entière.

53. Une autre raison encore justifie cette augmentation du budget, à savoir que, si actif que puisse être le secrétariat du nouvel organisme, il sera inévitablement absorbé par des problèmes quotidiens et ne pourra pas s'attaquer aux très graves questions générales qui exigent une vision plus large. A cet égard, le secrétariat de la CEPAL peut rendre de très grands services. Il

devra continuer de s'intéresser aux projets les plus importants dont l'exécution peut demander de trois à cinq ans et qui dépassent les moyens dont dispose un secrétariat occupé de questions commerciales d'intérêt immédiat. Evidemment, cela demandera de l'argent.

54. La question présente en outre un aspect politique. Le marché commun de l'Amérique latine n'englobe pas que les pays de l'Amérique du Sud, il s'étend au nord jusqu'au Mexique; et le travail qu'il exige ne peut être effectué par correspondance. M. Prebisch a dû séjourner lui-même plusieurs mois au Mexique et il envisage de s'y rendre à nouveau. Pour cela, il faut disposer du personnel et des crédits nécessaires.

55. Toutes ces raisons justifient une demande d'augmentation de personnel et de crédits qui est modérée et n'est présentée, comme toujours, qu'après avoir été étudiée avec le plus grand soin.

56. On a dit que la CEPAL doit collaborer aussi étroitement que possible avec l'Organisation des Etats américains. Dans les études qui ont été faites à propos de la création du marché commun, cette collaboration a disparu. M. Prebisch a proposé de créer une commission mixte qui aurait à sa tête une personne nommée conjointement par les deux organisations. Sa proposition n'a pas été retenue et, bien entendu, les dépenses ont été plus fortes du fait des doubles emplois.

57. A maintes reprises, il lui a fallu justifier son budget devant le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Il a dit à ce Comité, comme il le dit aujourd'hui au Conseil, qu'il est prêt aussi bien à se lancer dans un travail pratique qu'à reprendre des recherches théoriques. Mais pour faire un travail pratique, il faut des fonds, alors que le travail théorique peut se faire avec presque rien. S'il est dans l'impossibilité d'obtenir des fonds suffisants ne fût-ce que pour les déplacements indispensables ou le personnel nécessaire, M. Prebisch ne peut s'engager à assurer une collaboration continue avec les Etats membres de la CEPAL.

58. M. SCHWEITZER (Chili) fait observer que, s'il est exact qu'il y avait en Amérique latine des organismes de coopération dans un certain nombre de domaines bien avant la création de l'Organisation des Nations Unies et de la CEPAL, on peut dire sans risque d'exagération que l'apparition de cette dernière a marqué un tournant dans l'histoire du continent sud-américain. Les services que le secrétariat restreint de la CEPAL a été en mesure de fournir aux gouvernements et aux populations des divers pays ne peuvent s'évaluer en argent seulement; les perspectives ont entièrement changé grâce aux efforts que ce secrétariat déploie depuis dix ans et plus et qui vont tous dans un sens conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Tous les gouvernements de la région ont contracté une dette de reconnaissance envers ces fonctionnaires internationaux d'un si grand dévouement.

59. Dans ces conditions, on doit faire preuve de la plus grande compréhension à l'égard de la CEPAL et faire droit à ses réclamations justifiées lorsqu'elle demande les crédits et le personnel dont elle a besoin pour s'acquitter de sa tâche, qui est d'une telle utilité.

Les membres du Conseil doivent comprendre qu'il est absolument indispensable de soutenir l'œuvre des commissions économiques régionales pour que les principes inscrits dans la Charte aient vraiment un sens pour tous les peuples du monde.

60. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) regrette que son intervention ait pu être mal interprétée. Il était bien loin de vouloir dire qu'il n'appréciait pas la part énorme que le Secrétaire exécutif de la CEPAL a prise aux travaux qui ont conduit à la conclusion du Traité de Montevideo. Il n'était pas non plus dans ses intentions d'entamer une discussion budgétaire; c'est là une question qui n'est pas de la compétence du Conseil et qu'il serait plus indiqué d'aborder à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

61. Les remarques qu'il a faites portaient principalement sur la question de la politique à suivre pour l'engagement de personnel d'appoint en attendant la création d'un organe administratif permanent dans le cadre du Traité de Montevideo. Il est bien évident qu'il n'est pas nécessaire pour cela d'engager du personnel permanent.

62. M. PANIKKAR (Fédération syndicale mondiale), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare qu'en participant régulièrement à leurs sessions ordinaires, la FSM n'a cessé de manifester l'intérêt qu'elle porte aux travaux de toutes les commissions économiques régionales et l'importance qu'elle attache à leur activité.

63. Les pays en voie de développement se heurtent à une multitude de problèmes dans les efforts qu'ils déploient pour accélérer leur développement économique et social. Non seulement il est indispensable de renforcer

les commissions régionales, mais une aide internationale efficace et de plus en plus considérable doit leur être fournie si l'on veut donner aux pays une assistance proportionnée à leurs besoins grandissants. M. Panikkar espère fermement que le Conseil examinera la question avec la plus grande attention. Dans sa résolution 31 (XVI), la CEAEQ a lancé un appel dans ce sens aux pays fortement industrialisés du monde.

64. On pourrait encore envisager d'autres mesures d'une grande utilité, notamment consacrer plus de ressources aux projets régionaux et intégrer plus étroitement les travaux des commissions régionales et les opérations d'assistance technique des Nations Unies. En mettant à profit l'expérience acquise par les commissions régionales pour l'élaboration de plans, non seulement il serait possible de réaliser des économies sur les frais d'administration de l'assistance technique, mais le travail fait en coopération serait beaucoup plus fructueux.

65. Les rapports des commissions économiques régionales traduisent le besoin grandissant des pays en voie de développement de sortir du cercle vicieux que créent l'état de dépendance, le sous-développement et la pauvreté, et la volonté de ces pays de combler l'abîme qui se creuse de plus en plus entre les conditions de vie qui sont les leurs et celles des pays plus avancés sur le plan industriel. Si cet enthousiasme et cette énergie sont orientés comme il convient, si les aménagements voulus sont apportés à la structure des organismes, la transformation pourra être rapide et décisive. Le Conseil ne doit épargner aucun effort pour aider à cette œuvre grandiose.

La séance est levée à 17 h. 20.